

SYNTHESE DU TRANSFERT MOBILITEST

L'expérimentation Mobilitest a fait l'objet d'un investissement important des différentes parties prenantes depuis deux ans : Handi-Pacte et FIPHFP, PFRH, mais aussi employeurs publics.

Ce dispositif consiste à proposer à des personnes en situation de handicap menacées d'inaptitude à leur poste de découvrir d'autres métiers possibles, dans d'autres établissements publics et / ou dans d'autres versants de la fonction publique.

Dans un premier temps, l'expérimentation s'est d'abord attachée à lever les freins juridiques et administratifs, à identifier les processus de rapprochement, à sensibiliser les employeurs publics et bien sûr à s'ajuster aux difficultés rencontrées.

Dans cette première période, neuf offres de stage et six demandes ont été publiées sur le site du Handi-Pacte, mais seulement deux stages ont pu avoir lieu. Face à ces résultats en demi-teinte, une enquête a été menée entre juillet et septembre 2017 auprès des institutions qui se sont particulièrement mobilisées sur le dispositif. Les personnes interrogées confirment unanimement la pertinence de Mobilitest, évoquent la nécessité du temps nécessaire pour que les agents aient la maturité suffisante pour accepter le principe d'un stage dans une autre fonction publique et se réjouissent des effets inattendus que les stages ont pu avoir. Tous souhaitent voir le dispositif perdurer.

L'une des principales conditions de réussite qui a émergé de cette analyse et la nécessité de renforcer toujours plus les liens entre correspondant handicap, ce à quoi contribue largement le Handi-Pacte. En effet, c'est bien par les échanges entre correspondant handicap que vont pouvoir s'ajuster les conditions du stage et son opportunité in fine.

Le comité de pilotage a donc jugé pertinent de proposer une ultime phase expérimentale à ce dispositif, l'idée de parachever le travail de sensibilisation et de mise en relation entre les demandes et les offres potentielles de stage, avant de transmettre progressivement l'animation à la PFRH d'ici un an.

Le FIPHFP au niveau national a souhaité que la transmission à la PFRH se fasse immédiatement, sans travail d'intermédiation en amont.

Objectifs :

- Opérer une ultime relance auprès des employeurs publics
- Puis transférer l'animation à la PFRH

Actions menées :

- Présentation explicite des risques d'un arrêt de l'expérimentation lors du Comité des employeurs publics le 15 novembre 2017 pour obtenir le soutien des décideurs sur l'engagement des agents
- Mise en relation sur 4 demandes de stages
- Rédaction d'une note diffusée à l'ensemble des contacts RH et correspondants handicap pour leur indiquer que le dispositif est désormais aux mains de la PRFPH et les invitant à faire remonter leurs offres de stages et leurs demandes de stages ;
- Traitement des dernières demandes ;
- Mise à jour et formalisation des répertoires et des supports en vue de leur transfert à la PFRH ;
- Organisation et animation d'une réunion téléphonique avec la PFRH pour passer le relais ;
- Assistance limitée à la PFRH, notamment pour identifier les employeurs possibles au regard des demandes de stage.



Le Handi-Pacte n'a pas pour vocation à devenir un guichet permanent de service et en ce sens, le transfert de l'expérimentation à la plateforme RH est le juste aboutissement de la démarche



Risques de disparition du dispositif
au regard de la prématurité de son transfert (risque évoqué par la PFRH). De fait, la PFRH a eu des difficultés à faire vivre Mobilitest